

QUE DOIS-JE FAIRE POUR MES STAGES ?

1- Je cherche LE PLUS TÔT POSSIBLE un lieu d'accueil pour mes prochaines PFMP :

Je consulte la carte pour repérer les lieux qui ont déjà accueilli des élèves. (facultatif)

Je cherche un lieu de stage.

Je me déplace sur les lieux choisis avec la fiche de recherche.

Je fais tamponner la fiche de recherche par TOUTES les structures que je visite.

Document de recherche de stage pour les élèves du lycée professionnel Aristide Briand. Le document est divisé en deux parties principales : une partie supérieure pour les informations personnelles de l'élève (nom, prénom, classe, date de naissance) et une partie inférieure pour la recherche de stage. Cette dernière partie est structurée en colonnes pour noter les lieux visités, avec des cases à cocher pour indiquer si le lieu a déjà accueilli des élèves et si l'élève a été reçu.

Page web intitulée 'RECHERCHE DE STAGE LIEUX PFMP CAP PSR'. Elle propose une procédure en trois étapes : 1. Cliquer sur un lien géographique, 2. L'interroger avec un questionnaire, et 3. Valider le formulaire. Une carte interactive est visible sur la page, montrant des points bleus sur une carte de France.

2- Je fais valider ma fiche de renseignements :

Dès qu'une structure me propose de m'accueillir, je lui fais remplir cette fiche de renseignements.

Je la donne à mon professeur référent pour QU'IL VALIDE le stage.

Fiche de renseignements destinée à être remplie par l'entreprise. Elle recense des informations sur l'entreprise (nom, adresse, secteur d'activité), les coordonnées du responsable de l'accueil, et les dates du stage. Une section 'Dates et horaires' permet de noter les jours et heures de présence de l'élève.

3- Je gère ma convention :

Je dois récupérer ma convention pour LA FAIRE SIGNER par :

- Le lycée
- L'un de mes PFMP aux légaux
- La structure

Je dois la rapporter TRÈS RAPIDEMENT au lycée.

Convention relative à la formation en milieu professionnel des élèves du lycée des métiers des services aux personnes de la relation client. Le document est signé par M. CAUGDAL, Référent Lycéiste, et M. CAUGDAL, Référent Entreprise.

Attestation de fin de stage délivrée par le lycée professionnel Aristide Briand. Elle mentionne le nom de l'élève, sa classe, et la date de fin de stage. Elle est signée par le professeur référent et le responsable de l'entreprise.

4- Je valide mon stage avec l'attestation de fin de stage :

Je redonne la convention SIGNÉE PAR LES 3 PARTIES au lycée qui édite l'attestation de fin de stage.

Je remets l'original de la convention et l'attestation à mon tuteur POUR POUVOIR COMMENCER le stage.

À mon retour au lycée, je dois vérifier que le DDFPT a bien reçu l'attestation pour qu'il valide la PFMP.

Attestation de fin de stage (PFMP) avec des champs à remplir pour les dates de début et de fin de stage, et les noms des responsables de l'entreprise et du lycée.

Si la procédure n'est pas respectée, mon stage ne sera pas validé et je serai inscrit comme absent sur PRONOTE.